

1200011601

DATE DEPOT :	2012-01-02
NUMERO DE DEPOT :	2012R000116
N° GESTION :	1997B14166
N° SIREN :	414084269
DENOMINATION :	BEWEB
ADRESSE :	8 r du Cirque 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2011/07/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	EXTENSION D'OBJET SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF du 01/07/11 (CFH-MD) - 97 B 14166 -

BEWEB

06 du 01/07/11

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
- 2 JAN. 2012
N° DE DÉPOT RM6

Société Anonyme au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 8 rue du Cirque
75008 PARIS
414 084 269 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le premier juillet à dix-neuf heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de leur Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Michel PIETRINI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Monique PIETRINI, et Madame Anne-Sophie MENANT, présentes et acceptant, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Florence DESCAMPS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart du capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

- Extension de l'objet social,
- Mise à jour corrélative de l'article 3 des statuts de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

FD

Personne ne demandant alors la parole, le Président met aux voix l'unique résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, décide d'étendre l'objet social de la société à compter de ce jour aux activités suivantes :

- opérations de marketing, de promotion, de publicité y compris les achats d'espaces publicitaires, en qualité de prestataire de services pour le compte d'autres sociétés, prestations de toute nature dans le domaine de l'audiovisuel,
- opération de recrutement de personnel cadres dans les entreprises,
- toutes opérations d'assurances ainsi que toutes activités accessoires nécessaires à l'accomplissement de ces opérations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la société, qui devient rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 3 - Objet social

...

Ajout d'un dernier alinéa :

- *opérations de marketing, de promotion, de publicité y compris les achats d'espaces publicitaires, en qualité de prestataire de services pour le compte d'autres sociétés, prestations de toute nature dans le domaine de l'audiovisuel,*
- *opération de recrutement de personnel cadres dans les entreprises,*
- *toutes opérations d'assurances ainsi que toutes activités accessoires nécessaires à l'accomplissement de ces opérations ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

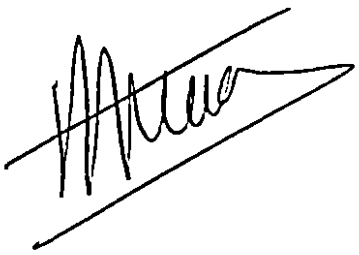
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

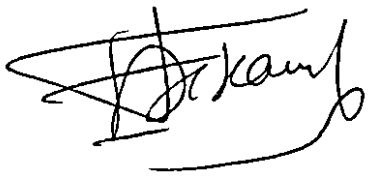
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Michel PIETRINI
Président de l'assemblée



Madame Florence DESCAMPS
Secrétaire



Madame Monique PIETRINI
Scrutateur



Madame Anne-Sophie MENANT
Scrutateur

